#### **DEPARTEMENT DE L'AIN**

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

100

Mali

800

55

10

.

- -

11 11

## République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

#### ARRETE DU MAIRE N° 2022/176

# AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – BELLEGARDE MONTAGNE ESCALADE

Le Maire de Valserhône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association BELLEGARDE MONTAGNE ESCALADE, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie du vendredi 2 décembre 2022 à 19h00 au vendredi 02 décembre 2022 à 22h00, au 4 rue Joseph Bertola, 01200 VALSERHONE, à l'occasion d'une conférence,

### ARRETE

Article 1: L'association BELLEGARDE MONTAGNE ESCALADE est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du vendredi 2 décembre 2022 à 19h00 au vendredi 02 décembre 2022 à 22h00, au 4 rue Joseph Bertola, 01200 VALSERHONE, à l'occasion d'une conférence.

<u>Article 2</u>: L'association BELLEGARDE MONTAGNE ESCALADE se conformera à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valserhône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valserhône, le 18 octobre 2022

Pour le Maire, L'adjointe déléguée

Mis en ligne le 25/10/2022

Isabelle DE OLIVEIRA